

## Problème avec l'état des lieux de sortie

Par canadian\_girl, le 16/06/2010 à 18:09

Bonjour,

Quand nous avons signé le bail pour notre ancien appartement nous avions également signé un document stipulant que nous repeindrions les mûrs en blanc à la fin du bail car nous voulions garder les peintures des anciens locataires.

Ce que nous avons fait avec de la peinture classique avec plusieurs couches. Cependant lors de l'état des lieux de sortie la personne en charge de vérifier à seulement trouvé qu'il y avait quelques traces de rouleaux, mais rien de plus contre nous.

(nous ne sommes pas des professionnels mais nous avons fait réellement de notre mieux)

Cela fait bientôt 3 mois que nous sommes sorti de notre ancien appartement et nous attendions notre caution lorsque nous avons reçu un courrier nous demandant de payer les travaux de finition de la peinture d'un montant de 1200€!!

Je ne trouve pas ça très juste car nous avons bel et bien repeint et si ce n'est pas parfait ils n'avaient qu'à faire eux même les finitions.

Sommes nous dans notre droit si nous réclamons la totalité ou une partie de notre caution ou est-ce peine perdue?

Merci de votre aide!

## Par clochette76, le 19/06/2010 à 14:27

## bonjour!

j'ai un probleme sensiblement pareil... j'ai vécu pendant 2ans et 1/2 dans un appartement, loué par un propriétaire privé. pendant ces deux ans, je n'ai eu de cesse de lui demander des travaux (humidité dans la SDB, VMC qui ne fonctionnait pas, interphone ne fonctionnait pas, murs humides, porte qui avait du mal à s'ouvrir ou se fermer...et j'en passe). j'ai eu la VMC 15 jours avant mon départ, et le reste non.

au vu de l'humidité des murs, et du papier qui gondolait et se détachait, j'ai demandé (mon erreur : par téléphone) au proprio ce qu'il voulait que je fasse. il m'a soutenu que le souci étant esthétique, je devais repeindre les murs où j'enleverai le papier peint. c'est ce que j'ai fait : enlever le papier peint, nettoyer les murs, mettre de l'enduit pour reboucher les trous du locataire précédent, et repeindre de 2 sous couches blanches.

lors de l'état des lieux, rien n'a été particulièrement génant pour lui. Aujourd'hui, il me réclame 68€ en plus de ma caution (740€) et de trop payés (environ 250€) donc plus ou moins 1000€ pour la peinture sur les murs (504€ "mal fait" selon lui), sauf que c'est un ami peintre qui me l'a fait... la moquette (237,50€ usée selon lui, selon moi j'ai juste vécu dedans), et 220€ de plaques de cuisson. pour cette histoire de plaque, il avait gardé la caution du précédent locataire pour la changer, mais ne l'a pas fait. je l'ai felé, et l'ai signalé tout de suite à mon assurance, qui l'a signalé à la sienne. c'était en aout 2009, lors de mon déménagement en février 2010, rien n'avait bougé.

je refuse de payer 100% des travaux...quels sont mes recours? merci beaucoup de m'aider!

ah oui et je précise qu'on s'envoie des courriers depuis ce moment, concernant nos litiges. il propose aujourd'hui de convenir d'un rdv pour en parler.